



AFFICHAGE COMMUNE LOUPLANDE

**Affiché le 27 Février 2026
Mis en ligne le 27 Février 2026**

Liste des délibérations du Conseil Municipal – séance du 23/02/2026

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Mairie de Louplande aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.louplande.fr/>

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande, à la mairie

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 10	Votants : 13

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER

Absents excusés : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Gilles BELLAND)

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

La liste des délibérations est la suivante :

Délibération N°	Objet	Vote
23.02.2026PV	Approbation du procès-verbal réunion du 08/12/2025	adoptée à l'unanimité
23.02.2026 décision	Droit de préemption urbain	Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision
23.02.2026-1	Vote du CFU 2025 Budget principal	adoptée à l'unanimité
23.02.2026-2	Vote du CFU 2025 Budget « Multi commerces »	adoptée à l'unanimité
23.02.2026-3	Vote du CFU 2025 Budget MAM	adoptée à l'unanimité
23.02.2026-4	Affectation résultat 2025 Budget principal	adoptée à l'unanimité
23.02.2026-5	Affectation résultat 2025 Budget « Multi commerces »	adoptée à l'unanimité
23.02.2026-6	Affectation résultat 2025 Budget MAM	adoptée à l'unanimité
23.02.2026-7	Locaux 6 bis route de Sablé + 1 rue Saint Léonard - Refacturation des consommations électriques et eau aux locataires	Délibération adoptée à l'unanimité
23.02.2026-8	Local 17 route du Mans – Convention d'occupation précaire	Délibération adoptée à l'unanimité

Louplande, le 26 février 2026

Lionel HUBERT, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire